



MOTION

Auteur Gilbert Monney (suppl.), PLR, Charlotte Briand-Salzmann (suppl.), CVPO, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, et Jérôme Desmeules (suppl.), UDC
Objet Vers un registre électoral cantonal
Date 13.11.2015
Numéro 1.0152

Lors des dernières élections, un petit guide de protection des données, de transparence et de droit de la communication lors d'élections à l'intention des candidats, des administrations publiques et électeurs avait été proposé. Toutefois, les règles appliquées dans l'accès et la transparence pour mener campagne, a été très variable d'une commune à l'autre et a posé nombre de problèmes d'accès en particulier pour des partis minoritaires n'ayant pas forcément des représentativités dans chaque commune, risquant ainsi de biaiser l'équité dans la campagne électorale et l'égalité des chances.

En modifiant l'article 16 alinéa 4 de la loi sur les droits politiques et en demandant ainsi au Conseil d'État l'établissement d'un registre cantonal des électeurs comportant les noms, prénoms, origines, date de naissance et adresse avec bien entendue la possibilité de blocage par les citoyens eux-mêmes de la transmission de leurs données, nous aurions la possibilité via les partis cantonaux d'accéder ainsi au registre de manière équitable conformément à la LIPDA pour les périodes électorales.

Conclusion

Il est ainsi demandé au Conseil d'Etat d'appliquer les modifications législatives permettant de simplifier et de rendre plus équitable l'accès au registre électoral en période d'élections à tous partis reconnus, conformément à la réglementation de la LIPDA.